

LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	<i>Pourquoi ce dossier ?</i>	<i>p. 2</i>
QUI SONT-ILS ?	<i>La situation actuelle</i>	<i>p. 4</i>
	<i>Combien sont-ils?</i>	
QUE FONT-ILS ?	<i>Missions et Fonctions</i>	
	<i>Pourquoi des psychologues dans l'école?</i>	<i>p.9</i>
	<i>Fiche Echec</i>	<i>p.13</i>
	<i>Fiche Suivi</i>	<i>p.16</i>
	<i>Fiche Décrochage</i>	<i>p.18</i>
	<i>Fiche Handicaps</i>	<i>p.22</i>
	<i>Fiche Orientation, projets d'avenir et psychologie</i>	<i>p.25</i>
	<i>Fiche Violence</i>	<i>p.28</i>
	<i>Fiche Prévention</i>	<i>p.31</i>
QUE VEULENT-ILS ?	<i>Propositions</i>	<i>p.34</i>
	<i>Un service de psychologie</i>	

INTRODUCTION

L'exercice du métier de psychologue dans l'Éducation nationale sans véritable reconnaissance, ni soutien institutionnel a conduit les praticiens concernés, psychologues «scolaires» dans le premier degré et conseillers d'orientation-psychologues dans le second à affirmer leur identité professionnelle et à préciser leur rôle dans l'institution scolaire.

Ce texte est le fruit d'un travail de réflexion élaboré depuis plusieurs années au sein d'un groupe réunissant des organisations de psychologues associatives ou syndicales.

Aujourd'hui deux catégories de personnels exercent les fonctions de psychologues dans l'Ecole:

Les psychologues «scolaires» dans les écoles et les conseillers d'orientation-psychologues dans les collèges, les lycées et les universités.

Rien n'est fait pour qu'ils puissent réellement jouer leur rôle.

Dans le premier degré, les psychologues n'ont toujours pas de statut, reconnaissant la spécificité de leur rôle, bien qu'ayant le titre de psychologue.

Dans le second degré, bien que les conseillers d'orientation-psychologues aient le titre de psychologue, on cherche à les cantonner à des tâches d'information ou de conseil ponctuel. Pourtant, sur le terrain, les adolescents, les parents, les équipes d'établissements attendent un travail de prévention et d'accompagnement sur toutes les questions liées à la scolarité, au développement et à l'avenir des jeunes.

Les recrutements sont dramatiquement insuffisants par rapport aux besoins et aux départs en retraite.

Les conditions d'exercice se détériorent alors que les besoins augmentent et se diversifient.

Les organisations signataires demandent la création d'un service de Psychologie dans l'Éducation nationale, de la maternelle à l'Université.

ACOP-France, AFPEN, SFP, SNES, SNUipp, ont également participé SNP et SNpsyEN

QUI SONT-ILS ?

Aujourd’hui deux catégories de personnels exercent les fonctions de psychologues dans l’École : Les psychologues « scolaires » dans les écoles et les conseillers d’orientation-psychologues dans les collèges, les lycées et les universités.

Rien n'est fait pour qu'ils puissent réellement jouer leur rôle.

Dans le premier degré, les psychologues n'ont toujours pas de statut, reconnaissant la spécificité de leur rôle, bien qu'ayant le titre de psychologue.

Dans le second degré, bien que les conseillers d’orientation-psychologues aient le titre de psychologue, on cherche à les cantonner à des tâches d’information ou de conseil ponctuel.

Pourtant, sur le terrain, les adolescents, les parents, les équipes d’établissements attendent un travail de prévention et d’accompagnement sur toutes les questions liées à la scolarité, au développement et à l’avenir des jeunes.

Les recrutements sont dramatiquement insuffisants par rapport aux besoins et aux départs en retraite.

Les conditions d’exercice se détériorent alors que les besoins augmentent et se diversifient.

Les organisations signataires demandent la création d'un service de Psychologie dans l'Éducation nationale, de la maternelle à l'Université.

LA SITUATION ACTUELLE

Dans le second degré

Conseillers d'orientation-Psychologues

Il y a actuellement 3900 COPsy et 550 directeurs de CIO.

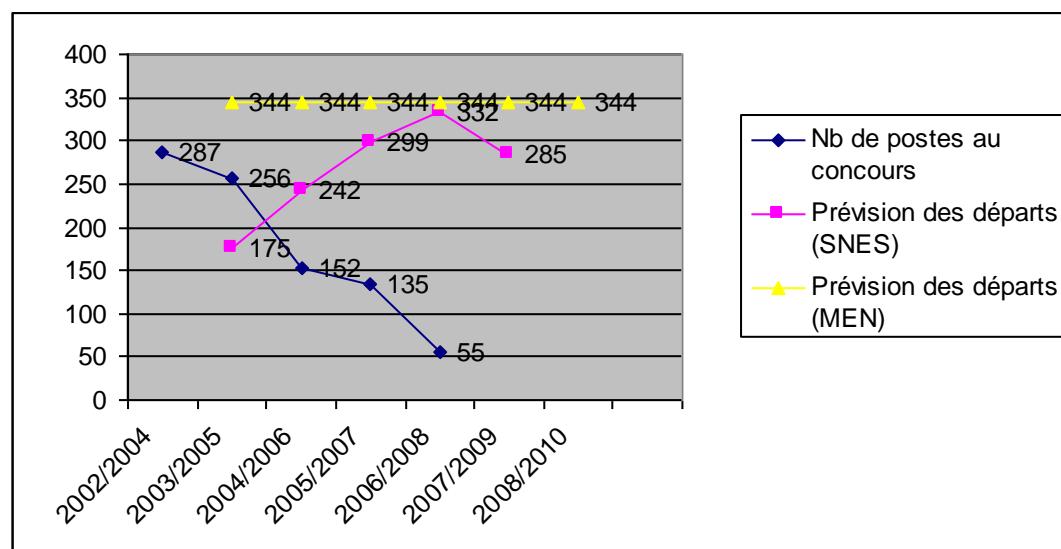
En 5 ans les recrutements des conseillers d'orientation-psychologues ont été divisés par 5.

Actuellement chaque COPsy a en charge 1400 collégiens et lycéens en moyenne, mais dans certaines académies ce chiffre peut dépasser 2000 élèves.

A l'Université on compte un COPsy pour 18000 étudiants.

Prévision des recrutements des Conseillers d'orientation-Psychologues :

Comparaison des recrutements par rapport aux départs en retraite dans les 5 prochaines années.



Les prévisions des départs, chiffres du Ministère de l'Éducation nationale sont tirés de travaux de la DEP.

Dans le premier degré

Psychologues « scolaires »

En 2006, quelques 35 départements ont répondu à notre enquête, soit 1 sur 3. Ces 35 départements représentent un total de 1147 en postes de psychologues. 120 postes ne sont pas pourvus, soit un peu plus de 10%.

Ces postes existent budgétairement. Ils ne sont pas pourvus pour les raisons suivantes :

- Politique départementale de certains IA qui préfèrent affecter ces postes à d'autres missions,
- Absence de postulants pour cette formation

À l'échelon national, ce sont effectivement quelques 300 à 350 postes qui ne sont pas pourvus.

Jusqu'à ce jour, pour être psychologue dans le premier degré de l'Éducation nationale, il faut avoir enseigné 3 ans et posséder au moins une licence de psychologie. Cette licence n'étant pas la voie royale pour entrer dans un IUFM (on y préfère les possesseurs de matière enseignée), aujourd'hui le vivier est quasiment tari. Recruter ne coûterait rien, il suffirait d'ouvrir un concours aux professionnels détenteurs d'un DESS. De nombreux étudiants seraient intéressés par ce débouché.

L'ouverture de ce concours suppose une volonté politique de reconnaître la place nécessaire de psychologues dans le système éducatif

Paradoxalement, dans certains départements les missions des psychologues sont effectuées par des personnels qui n'ont pas de diplômes en psychologie (mais en sociologie, et parfois seulement la licence), mais qui sont des enseignants.

Où est la qualité du travail du service public que sont en droit d'attendre les enfants, les familles, et les enseignants ?

Le Syndicat des Commissaires et Hauts Fonctionnaires de la Police Nationale (SCHFPN) écrit sur son site internet : « *Aucune action n'a été expérimentée à ce jour auprès des enfants en souffrance psychique qui présentent de ce fait des perturbations du comportement, dès la crèche, la maternelle, ou l'école primaire, prédicteurs d'un risque ultérieur de basculement dans la délinquance.* »

Les psychologues « scolaires » ne travaillent sans doute pas en crèche, mais de la maternelle jusqu'à la fin du primaire... sont-ils assez nombreux ?

Partout, on sait faire appel à eux quand des événements dramatiques supposent la mise en place de cellules de crise, de cellules d'aide psychologique. Mais à côté de cela, des enfants en grande difficulté scolaire n'ont pas le suivi nécessaire pour les sortir de

l'ornière. Les organisations de parents, d'enseignants, au Ministère de l'Éducation nationale, tout le monde s'accorde à reconnaître la qualité et la nécessité du travail des psychologues dans l'école.

L'ouverture d'un concours ne coûterait rien (hors les frais d'organisation) puisque les postes existent déjà. La lutte contre l'échec scolaire passe par la mise en place d'un réel service de psychologie dans le système éducatif, de la maternelle jusqu'au baccalauréat.

Tous les parents et enfants doivent avoir accès gratuitement au service d'un psychologue qualifié quand un souci (gros ou petit) survient au moment des apprentissages.

Résultats de l'enquête de terrain-2006

ALLIER - 1 poste vacant sur 20, 4 faisant fonction avec licence ou maîtrise de sociologie

AUDE - 3 postes vacants sur 19

ARDECHE - 4 postes vacants sur 19

AVEYRON - 7 postes vacants sur 18

BOUCHES DU RHONE - 7 postes vacants sur 96

CREUSE - 2 postes vacants sur 8

EURE ET LOIRE - 3 postes vacants sur 26

GARD - 5 postes vacants sur 36

DORDOGNE - 4 postes vacants sur 22, 1 faisant fonction avec DEA

INDRE - 2 postes vacants sur 17

MEURTHE ET MOSELLE - 6 postes vacants sur 55

OISE - 11 postes vacants sur 60, des faisant fonction "chargés de réseau" avec licence

PAS DE CALAIS - 12 postes vacants sur 90

RHONE - 16 postes vacants sur 90

SAVOIE - 5 postes vacants sur 28

YVELINES - 22 postes vacants sur 10, ex: Mantes (secteur ZEP) 4 postes vacants sur 7

PAS DE CALAIS - 1 poste vacant sur 31

TARN - 1 poste vacant sur 18

YONNE - 6 postes vacants sur 27

LA REUNION - 11 postes vacants sur 58

QUE FONT-ILS ?

Le Psychologue dans l'Éducation nationale, psychologue « scolaire » et conseiller d'orientation-psychologue, rétribué par elle, appartenant institutionnellement à l'instance éducative remplit des missions qui sont au service d'une finalité éducative.

Prenant en compte la réalité psychologique de l'enfant ou de l'adolescent dans sa globalité, (psychique, somatique, intellectuelle) il a pour perspective essentielle de ménager les conditions du développement optimal de la personne. Son action concerne non seulement l'enfant ou l'adolescent mais aussi les parents, les enseignants, les éducateurs. Elle s'adresse donc à tous les élèves et non uniquement à ceux qui sont en difficulté. Elle s'inscrit dans le cadre des missions de prévention, d'adaptation et de changement, d'intégration, de contribution à la réussite, d'accompagnement dans l'élaboration des projets scolaires et professionnels, de formation.

Certaines difficultés scolaires trouvent leur origine dans une connaissance insuffisante des processus de développement de la personne dans toutes ses dimensions (affective, sociale, cognitive..). La formation à l'autonomie, l'estime de soi et l'engagement de l'enfant ou de l'adolescent dans un projet de grandir et d'apprendre sont parfois contrariés par des situations scolaires qui s'adaptent mal à ses caractéristiques ou problématiques personnelles. De là peuvent naître décrochage, abandon, troubles psychologiques.

Pour d'autres difficultés, l'École joue le rôle d'une scène où peuvent éclater spectaculairement ou au contraire couvrir de façon latente des troubles parfois graves, symptômes d'un mal être.

Le psychologue de l'Éducation nationale est celui auquel s'adressent les enseignants en cas de crise mais aussi de simples questionnements par rapport à un élève ou à un groupe. Dans la prévention de l'échec scolaire comme des conduites à risques, y compris suicidaire, le psychologue offre sur le terrain l'écoute spécifique du professionnel du psychisme.

Le psychologue de l'Éducation nationale occupe une position charnière entre les enseignants, les parents, les autres professionnels des équipes éducatives et les praticiens extérieurs à l'Ecole. Ce rôle de médiateur et de facilitateur ne peut être que le fait de professionnels hautement qualifiés, formés au niveau de tous les autres psychologues et bénéficiant d'une solide formation continue.

LES MISSIONS ET FONCTIONS

Les nouveaux modes de vie des familles, l'engagement personnel de plus souvent exigé dans le milieu professionnel, la menace du chômage et de la précarité, la détérioration globale des conditions d'existence, toutes ces évolutions sociales compliquent dans bon nombre de cas les relations des parents et de l'Ecole.

En effet, ce contexte exacerbé les tensions qui se nouent au sein des familles à propos de l'éducation des enfants, de la manière d'aborder l'adolescence, de la scolarité, des enjeux de la réussite et de l'orientation.

Ceci a nécessairement des conséquences sur le développement et la structuration de la personnalité marqués tantôt par des avancées tantôt par des régressions, débouchant à l'adolescence sur des remaniements profonds et pour certains sur une véritable crise.

Dans le contexte institutionnel, ces transformations ne se font parfois pas sans mal, venant buter sur le rapport à la loi, aux autres et sur les exigences scolaires. D'autant que les moyens accordés à l'Ecole pour prendre en charge les difficultés des élèves et accueillir tous les enfants et adolescents se sont réduits. Les équipes sont donc confrontées à des défis de plus en plus difficiles à relever.

C'est pourquoi le besoin d'interventions psychologiques assurées par les psychologues de l'Education Nationale est de plus en plus pressant.

Les missions des psychologues de l'Éducation nationale.

La mission des psychologues de l'Éducation nationale vise à favoriser et garantir la prise en compte de la dimension psychique de la personne afin de promouvoir son autonomie et le développement de sa personnalité.

Les psychologues étudient et traitent, à partir d'une démarche professionnelle propre, dans le respect de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leurs fonctions, les rapports réciproques entre la vie psychique et les conduites individuelles et collectives. Leur intervention s'inscrit dans le cadre de missions de prévention, d'adaptation/changement, d'intégration, de contribution à la réussite, d'accompagnement dans l'élaboration des projets scolaires et professionnels.

Les psychologues apportent aussi une aide précieuse pour l'intégration des enfants et adolescents handicapés.

La mission des psychologues de l'Éducation nationale s'adresse également aux groupes et à l'institution.

Elle se situe à l'intersection de différents champs institutionnels (médical, social, judiciaire) et s'articule avec l'action de différents professionnels intervenant à l'interne dans divers dispositifs d'aide (RASED dans le premier degré, équipes pluri-professionnelles de suivi dans le second).

Les psychologues conçoivent les méthodes et mettent en œuvre les moyens techniques issus de leur formation et sont maîtres de leurs outils.

Ils se réfèrent aux règles définies dans le code de déontologie des psychologues, qui stipule dans son article 1 que « le psychologue réfère son exercice aux principes édictés par les législations nationales, européennes et internationales, sur le respect des droits fondamentaux des personnes et spécialement de leur dignité, de leur liberté et de leur protection. Il n'intervient qu'avec le consentement libre et éclairé des personnes concernées. »

Les fonctions des psychologues de l'Éducation nationale.

Le psychologue de l'Éducation nationale, rétribué par elle et appartenant institutionnellement à l'instance éducative remplit des missions à finalités éducatives et psychologiques.

Prenant en compte la réalité de l'enfant ou de l'adolescent dans sa globalité (psychique, somatique, intellectuelle), il a pour perspective essentielle de ménager les conditions du développement optimal de la personne.

Son action s'adresse à tous les élèves et pas seulement à ceux qui sont en difficultés et intègre aussi les parents, les enseignants, les éducateurs.

Dans sa pratique le psychologue de l'Éducation nationale est conduit à effectuer les actes de tout psychologue : analyse de la demande, bilan diagnostic et clinique, observation, entretiens individuels avec les enfants et adolescents, avec les parents et les enseignants et éducateurs, travail avec des groupes, suivi psychologique.

Ces actes sont garantis par l'obtention des diplômes cités dans le décret du 22 mars 1990 et s'inscrivent dans le respect du code de déontologie des psychologues.

Pour pouvoir remplir ses missions le psychologue de l'Education Nationale doit s'appuyer sur :

- 1 **Une connaissance solide des éléments et des problèmes propres au champ éducatif et pédagogique sur un plan théorique et pratique.** En effet, l'action du psychologue ne porte pas sur des sujets abstraits mais sur des enfants et adolescents en situation collective confrontés à des exigences d'apprentissage, et qui y répondent de manière plus ou moins adaptée selon leur compétence actuelle, leur histoire scolaire, personnelle et familiale, leur rapport aux savoirs, leur référence culturelle et leur origine sociale. Le psychologue ne peut limiter son action à des interventions ponctuelles et individuelles. Il est amené à les inscrire dans une démarche plus globale comportant réflexion et analyse sur les exigences pédagogiques et les normes qui les sous-tendent.
- 2 Une définition des limites de sa compétence par rapport à celles des autres professionnels du champ pédagogique, éducatif ou médico-social. Ceci suppose que **la fonction de psychologue soit clairement identifiée et reconnue statutairement et dans ses missions.** C'est à cette condition qu'un travail de collaboration entre différents professionnels au sein des établissements pourra être efficace.
- 3 **Une délimitation de son rôle par rapport à des intervenants extérieurs** (médecins, orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs, psychothérapeutes...). Le suivi psychologique proposé par le psychologue associé à des interventions en direction des groupes et de l'institution, représente souvent un moyen suffisant pour résoudre les problèmes. Mais parfois il constitue un cheminement essentiel vers l'acceptation d'aides extérieures plus appropriées.

Le psychologue de l'Éducation nationale occupe une position charnière entre les enseignants, les parents, les autres professionnels des équipes éducatives et les praticiens extérieurs à l'Ecole. Ce rôle de médiateur et de facilitateur ne peut être que le fait de professionnels hautement qualifiés, formés au niveau de tous les autres psychologues et bénéficiant d'une solide formation continue.

L'ÉCHEC SCOLAIRE

Marronnier des médias, tarte à la crème des politiques, tout le monde s'interroge pour savoir si l'échec scolaire est l'échec de l'enfant ou l'échec du système scolaire.

Chacun a son opinion et ses solutions: *y a qu'à, ils n'ont qu'à... de mon temps...* et, même sur l'étendue des dégâts, les chiffres varient : 10, 20, 25 % (!!!) des élèves entrant au collège ne savent pas lire. La littérature (papier et internet) foisonne d'opinions, d'analyses, de rapports, de solutions, élaborées par des chercheurs, des politiques, des usagers, des enseignants, tous experts; et cela ne date pas d'aujourd'hui ni même d'hier, mais le problème perdure.

Au cœur de tout cela, il y a des enfants et des adolescents en souffrance. L'échec scolaire, qu'il soit lié à l'individu ou à un système, est un "*revers éprouvé par quelqu'un qui voit ses espérances trompées*" (Dict. Le Robert); une souffrance terrible qui a des répercussions sur toute la vie de l'individu, sa famille, la société. Un jeune en échec n'a guère d'autres solutions que de rendre l'école responsable de sa souffrance; l'école, donc la société, entraînant par là, des comportements d'exclusion et leurs débordements violents.

Echec, souffrance, rejet... violence, échec, souffrance, etc., cette spirale dangereuse est de la compétence du psychologue mais c'est dans le système éducatif même, qu'il faut prendre en charge ce cycle et briser la chaîne des catastrophes qu'il entraîne, et seul le psychologue de l'Education nationale peut le faire. Interface entre l'école et le sujet, sa mission est d'adapter l'un à l'autre en tenant compte des personnalités, des différences, des milieux, des cultures....

Dès le plus jeune âge, il est essentiel que le premier pas vers l'apprentissage de la vie sociale que représente l'école, ne soit pas un faux pas. Dans une société à forte compétition le terme d'échec apparaît de plus en plus tôt, générateur de stigmatisation si ce n'est d'exclusion. Dès la maternelle, le désir d'apprendre peut ne pas être au rendez-vous, barré ou émoussé, ne serait ce que si l'enfant est trop déstabilisé par cette confrontation à un univers nouveau. Les premiers apprentissages doivent conforter l'estime de soi et non provoquer des fractures narcissiques aux effets dévastateurs.

Le psychologue de l'Éducation nationale, dit psychologue scolaire dans le premier degré va effectuer un travail de prévention et de suivi à l'intérieur même du système scolaire. Il peut travailler avec les familles quand des difficultés de communication apparaissent, à l'intérieur de celles-ci ou avec l'école. Il va analyser les difficultés qui apparaissent pour leur donner sens, parfois permettre à l'enfant de s'autoriser à apprendre, proposer les éventuelles aides appropriées. Sa position dans le système et son expertise

professionnelle lui permettent d'apporter aux uns et aux autres des éléments de réflexion qui amèneront chacun à trouver ses propres solutions, les seules autorisant le changement

Dès le début du collège l'échec prend une autre dimension: au niveau individuel, du fait de sa résonance dans l'univers psychique, à la période particulière de l'adolescence et au plan institutionnel car les préoccupations liées à l'orientation ne sont jamais très loin.

Le discours dominant voudrait que l'adolescent en difficulté puisse s'en sortir en se mobilisant autour d'un projet professionnel. Or, l'expérience montre qu'aborder la question de leur avenir n'est pas si simple et qu'il s'inscrit dans la construction subjective.

L'élaboration d'un projet à l'adolescence, complètement pris dans la construction de la personnalité, n'est pas uniquement une question d'information. Derrière l'énonciation d'un projet, métier ou formation, il faut entendre un désir de se positionner dans la société des adultes, de s'affirmer en tant que futur homme ou future femme, de revaloriser une image de soi, bien mise à mal à l'Ecole, par le choix d'une profession prestigieuse. Ces projets, pris dans la dynamique du développement à l'adolescence, période ultra sensible, vont changer plusieurs fois dans la scolarité parfois sans liens apparents, entre les uns et les autres.

Les psychologues de l'Éducation nationale qui, dans le second degré, sont les conseillers d'orientation-psychologues, peuvent déchiffrer ce qui se joue pour l'adolescent et le replacer dans une perspective de changement. En pointant les projets destinés à restaurer l'estime de soi, à réparer une situation vécue douloureusement, à satisfaire les attentes de l'entourage, ils aident les élèves à en prendre conscience.

Le travail sur les projets d'avenir s'avère très difficile quand ils apparaissent prescrits, fermés, décidés par avance. Or, c'est bien souvent ainsi que les élèves le ressentent lorsque leurs résultats scolaires trop faibles obèrent grandement leurs chances d'obtenir ce qu'ils souhaiteraient.

Le discours dominant explique que la lutte contre l'échec scolaire passe par un surcroît de temps d'apprentissage appliqué aux fondamentaux pour que les élèves comblient leurs lacunes. L'expérience montre que ce n'est pas en faisant plus que l'on fait mieux, mais en faisant autrement. Trop souvent, les aides pédagogiques qui sont apportées, ratrappage, soutien scolaire, aide aux devoirs, ne sont pas toujours adaptées et, de plus, sont accompagnées, de façon latente, par la disqualification du rôle des parents. Seul, le psychologue de l'institution peut les accompagner dans cette blessure narcissique qu'est l'échec de leur enfant, les revaloriser, les guider pour un autre regard sur son travail scolaire.

- 1 Tout au long de la scolarité (école élémentaire, collège, lycée), **les familles peuvent avoir recours au service d'un psychologue de l'Éducation nationale**, que ce soit à l'occasion de crises passagères ou plus durables, entraînant des troubles du comportement et par là même, des difficultés dans les apprentissages. C'est lui qui saura analyser ce qui fait problème et œuvrer pour des solutions, dans ou hors l'école.
- 2 **En offrant un espace spécifique et neutre, le dialogue avec le psychologue, à l'écart des enjeux de l'évaluation**, va aider l'enfant ou l'adolescent à expliciter son rapport aux études, lui permet de clarifier les enjeux de son travail scolaire, lui fait prendre conscience de ses processus de pensée et de ses blocages éventuels. Parfois un bilan clinique et/ou psychométrique peut ouvrir une nouvelle dynamique pour pallier les difficultés rencontrées. Seul le psychologue peut éclairer sur l'intrication entre la vie psychique et la vie sociale, pourtant déterminante dans l'évolution du sujet.
- 3 **En direction des enseignants en favorisant une approche de l'enfant ou de l'adolescent dans sa globalité**, en facilitant les échanges et la circulations des observations et des points de vue, en mettant en évidence les ressources des individus et des groupes, en servant de médiateur, en contribuant à la réflexion pour la mise en place de dispositifs adaptés en fonction des élèves ou des groupes.

L'enfant qui n'apprend pas (ou mal) subit le regard des autres enfants, des adultes, famille et professeurs. Pire que tout, il subit son propre regard, et met en œuvre des réactions de mise à distance, ses mécanismes de défense mal adaptées. L'échec scolaire creuse son désespoir. Il a de lui même une image dévalorisée insupportable; et c'est alors qu'il peut mettre en place d'autres repères, d'autres codes, d'autres valeurs réactionnelles, opposées à celles de l'école.

Quelle qu'en soit la cause, l'échec scolaire est toujours une violence faite à l'enfant et parfois dès son plus son âge. Quelles que soient les compétences pédagogiques des professeurs, si rien n'est fait sur le plan psychologique, dans la plupart des cas, l'exclusion guette ces enfants. En effet si dès le collège, ils ont le sentiment que leurs possibilités de devenir se restreignent, qu'ils sont voués à des formations ou des métiers qu'ils n'ont pas souhaités, ils ont tôt fait de décrocher, de désinvestir la scolarité, de retourner leur impuissance contre l'Ecole ou contre eux-mêmes.

L'exclusion n'est pas une fatalité, pas plus que l'échec scolaire. Pour les combattre, des psychologues, reconnus par un statut et suffisamment nombreux, sont indispensables dans l'Education nationale.

LE SUIVI PSYCHOLOGIQUE

Le suivi, ou accompagnement psychologique est l'une des formes d'intervention utilisée par les psychologues.

Pourquoi un suivi à l'école ? Les troubles de l'apprentissage viennent fréquemment révéler les difficultés psychologiques des jeunes, particulièrement à l'adolescence, lorsque les exigences accrues de la scolarité vont les faire ressortir. Et l'échec scolaire a très vite des répercussions par la constitution d'une identité négative et sur la conception que l'élève et sa famille peuvent se faire de l'avenir.

Le milieu scolaire est ainsi un des lieux privilégiés de repérage des difficultés de l'enfant et de l'adolescent.

La définition de ce suivi étant très large, laisse une grande diversité tant dans le choix du cadre théorique de ces suivis (référence psychanalytique, systémique,) que dans leur organisation pratique (entretiens individuels, entretiens familiaux, groupes de paroles....) et de leur périodicité.

Si l'école ne doit pas être un lieu de soin, elle peut être considérée comme un lieu privilégié de la reconnaissance et de l'expression des difficultés de l'enfant. Il est donc nécessaire que ce soit au sein même de l'école qu'existent des dispositifs permettant l'écoute des difficultés des enfants et des adolescents, mis en œuvre par les psychologues de l'Éducation nationale.

Il convient donc d'évaluer la nature de ces difficultés pour proposer à l'enfant, l'adolescent et à sa famille une réponse appropriée.

- 1 **L'analyse de la demande de l'enseignant, de la famille, de l'enfant et l'analyse du problème** vont déterminer la réponse la plus adaptée. S'agit-il d'un problème ponctuel lié à un évènement de sa vie (séparation, deuil,...) ? d'un problème de comportement dans le cadre de l'école (violences, conflits récurrents avec ses pairs....) ? s'agit-il de problèmes éducatifs au sein de la famille ? s'agit-il d'un conflit école – famille ? s'agit-il de demandes d'enseignants en prise avec des difficultés avec une classe, un public scolaire particulier (enseignement spécialisé par exemple) ? autant de situations, autant de types de réponses.
- 2 **La présence du psychologue de l'Éducation nationale dans les établissements scolaires en fait un interlocuteur privilégié**, accessible et bien distinct des enseignants,

mais aussi un professionnel moins inquiétant qu'un psychologue extérieur, pour beaucoup d'élèves.

Cette présence du psychologue de l'Éducation nationale à l'école facilite la démarche et permet de banaliser une première rencontre qui peut facilement prendre la forme d'une demande concernant la scolarité, ou l'orientation, voire un conflit avec un professeur, pour faire état d'un malaise plus profond.

De plus, dans le second degré, les élèves et les familles qui le souhaitent peuvent consulter à l'extérieur, au CIO, s'ils veulent se démarquer de l'école.

Qu'est-ce qu'un suivi ? Le lien créé souvent dès le premier entretien, implique une continuité possible de l'action du psychologue de l'éducation nationale auprès du jeune, un suivi.

- 3 **Le suivi proposé peut consister en un travail psychologique de préparation à la reconnaissance de la nécessité d'un soin** chez des élèves qui en ont peur ; puis en un soutien dans leur engagement thérapeutique, et dans leur évolution. Il peut s'agir aussi **d'un soutien dans une période difficile** mais qui ne nécessitera pas de lien avec une structure de soin, par exemple lors des choix d'orientation.

A côté de ce suivi, de forme classique quelle que soit la référence théorique sous jacente, existe un autre type d'accompagnement : le suivi institutionnel. Il peut perdurer pendant toute une scolarité, étayé de quelques entretiens, parfois bilans, c'est un accompagnement d'un enfant fragile pour lequel il est nécessaire de s'entretenir avec l'enseignant, éventuellement veiller à ce qu'il bénéficie des aides adaptées. Au moment de l'entrée en collège une concertation entre psychologue de l'élémentaire (psychologue « scolaire ») et psychologue du secondaire (COPsy) permet de passer le relais. Cette forme de travail, très intéressante, plus approfondie qu'une simple observation continue, a souvent de bons résultats

Le psychologue de l'Éducation nationale est accessible à tous les enfants et adolescents, à toutes les familles et à tous les enseignants de son secteur. Le rôle du psychologue de l'Éducation dépasse la stricte difficulté scolaire ou d'orientation en considérant la personne en souffrance, en demande, dans sa globalité.

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Apparu dans les années 90 en tant que problématique suite aux influences canadiennes, le décrochage a fait l'objet d'études et de publications allant d'une définition comme processus d'abandon et de démobilisation à des perspectives plus centrées sur la perte du sens de la scolarité, avec mise en cause des processus pédagogiques, responsables d'un certain type de décrochage, sans oublier les données sociales importantes dans son déclenchement.

Le Ministère écrit en 1998 : «... *La plupart du temps, le rejet de la scolarité prend la forme de manquements graves et répétés au règlement intérieur, d'un comportement marqué par une forte agressivité vis-à-vis des autres élèves ou des adultes de la communauté scolaire, d'un absentéisme chronique non justifié, aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs.*

Mais ce désintérêt profond vis-à-vis du travail scolaire peut également se manifester par une extrême passivité, une attitude de repli et d'autodépréciation systématique, un refus de tout investissement réel et durable. Pour autant, ces élèves ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé. »

Le décrochage peut donc être appréhendé dans une perspective dynamique comme un processus de désengagement, de désaffiliation inscrit dans le temps.

Dans le second degré

Les premières semaines, voire les premiers jours de scolarité au collège sont souvent déterminants dans la survenue du décrochage. Il est donc essentiel que le conseiller d'orientation-psychologue (COPsy) qui est le psychologue de l'Éducation nationale dans le second degré, puisse intervenir le plus précocement possible au collège, dès la classe de sixième, à un moment où le phénomène de décrochage se structure.

Ce passage de l'école élémentaire au collège, comme celui du collège au lycée peut être une période de fragilité qui réactive, ou déclenche, les problématiques psychologiques allant jusqu'à la phobie scolaire.

Le COPsy intervient naturellement auprès des élèves qui éprouvent des difficultés. Celles-ci font souvent obstacle à l'investissement scolaire et peuvent compromettre la réussite. Le conseiller, grâce à sa formation de psychologue, est à même de garantir une écoute qualifiée et la distance nécessaires à l'analyse de la situation, donnant ainsi à l'élève des

pistes pour avancer. C'est pourquoi **le travail de suivi est essentiel, articulé avec les autres dimensions qui sont la prévention, l'aide à l'adaptation réciproque de l'élève et de l'institution scolaire, le travail d'accompagnement pour favoriser la réussite scolaire, l'aide à l'élaboration des projets d'avenir.**

Le conseiller d'orientation-psychologue crée les conditions les plus favorables d'un **repérage précoce des difficultés psychologiques des élèves, susceptibles de retentir sur les apprentissages et donc d'empêcher une orientation positive.** Il joue un rôle de premier plan concernant les élèves, potentiellement décrocheurs ou qui se trouvent engagés dans ce processus, en proposant écoute et suivi et en réalisant, chaque fois que c'est nécessaire, un bilan avec le jeune afin de déterminer ses motivations, ses points forts et ses difficultés et d'ouvrir des perspectives d'avenir

L'entretien individuel, est l'outil de base du COPsy. Par sa formation de psychologue il est le mieux placé pour entendre ce que l'élève en rupture a du mal à exprimer. Il ne suffit cependant pas d'entendre mais de tenter, grâce à une attitude clinique d'aider l'élève à verbaliser librement ses représentations concernant sa scolarité, ses pairs, sa place dans la famille, dans la classe, et de lui faire un retour pour l'aider à progresser dans la prise de conscience des enjeux de son développement et de sa formation.

A la suite de l'entretien, un suivi sera souvent proposé qui peut comprendre un bilan avec instrumentation, (épreuves psychométriques, évaluation des intérêts) ou un conseil concernant une prise en charge d'ordre psychothérapeutique. Des entretiens avec les familles sont dans la plupart des cas à envisager pour appréhender le milieu familial et parfois réaliser une prise en charge de la relation entre l'adolescent et sa famille.

Le conseiller d'orientation-psychologue:

- évalue, éventuellement à l'aide de tests, les difficultés de l'élève,
- aide l'adolescent à mettre en mots son malaise et l'accompagne dans la demande d'une éventuelle consultation thérapeutique,
- conseille et oriente vers des lieux thérapeutiques extérieurs appropriés ceux des élèves qui en ont besoin, conseille sur les modalités de la scolarité ou de la formation,
- met en œuvre des bilans d'orientation à l'aide de questionnaires d'intérêts.

Le conseiller d'orientation-psychologue faisant partie de l'équipe éducative, il participe régulièrement aux réunions des équipes de suivi pluridisciplinaires (en particulier avec les équipes médico-sociales) dans les établissements pour la prise en charge de ces élèves. Il intervient également dans les différents dispositifs relais où peuvent être scolarisés ces adolescents.

Dans le premier degré

Ce processus de décrochage peut débuter très tôt dans la scolarité et se développer à bas bruit. Pour le prévenir, pour donner sens à cette manifestation et éviter qu'elle ne s'installe en devenant très coûteuse pour l'avenir du sujet, les psychologues de l'Éducation nationale, dits «scolaires» dans le premier degré, y sont très attentifs. Que se passe-t-il en amont du décrochage scolaire?

La qualité du premier accrochage scolaire peut déterminer l'investissement de la scolarité. Souvent première séparation avec la famille, l'école va confronter l'enfant au passage du lien maternel au lien social. Entre le phénomène banal des pleurs du jour de la rentrée et l'enfant installé dans un désespoir qui perdure, les enseignants sont parfois démunis. L'éclairage, éventuellement la prise en charge par le psychologue de l'institution, contribue à un étayage efficace. Divers dispositifs peuvent être mis en place, points d'accueil et d'écoute, groupes de parents, concertations avec l'enseignant: l'offre d'un psychologue de proximité ainsi posée, des demandes individuelles ou des propositions de rencontre émergent. Souvent quelques entretiens mère/enfant, parfois un seul, verbaliseront d'autres séparations que cette rentrée scolaire réactive, ou l'angoisse du parent à laisser partir son enfant. C'est au plus tôt, à l'école même que le psychologue est efficace, dans un rôle d'offre et de vigilance. L'enfant arrivant en classe dans la souffrance, la déchirure, risque de peu investir les apprentissages et abandonnera d'autant plus vite que cette accroche aura été fragile

Dans les situations d'absentéisme que le facteur soit social ou psychologique, l'école est mal investie et la menace de suppression des allocations familiales ne suffit pas. Il faut donner sens: entre l'impossible rupture mère/enfant, le chantage «à la crise» de celui-ci, la peur de l'extérieur, le refus de la loi, la maltraitance cachée. Les hypothèses ne manquent pas et relèvent des compétences du psychologue de l'Éducation nationale.

La souffrance à l'école est souvent tue parce qu'elle ne se manifeste pas toujours bruyamment même si elle peut éclater dans des troubles du comportement réactionnels. Cause ou conséquence de l'échec scolaire, parfois générée par la confrontation à l'autre, par une institution qui peut être déstabilisatrice, elle renvoie à la dimension psychique dont la reconnaissance fonde l'action des psychologues

Le décrochage concerne les psychologues de l'Éducation nationale (scolaires et les conseillers d'orientation-psychologues) qui sont des psychologues cliniciens, au sens où ils utilisent une méthode clinique, centrée sur la singularité psychologique des enfants et des adolescents et des problématiques traitées.

Ils interviennent d'autant plus efficacement que leur action est réalisée en réseau. Celle-ci doit permettre à l'élève de mieux intégrer son histoire personnelle et de mettre en œuvre des attitudes nouvelles qui l'aideront à envisager de façon plus positive son avenir scolaire.

LE DOMAIN DU HANDICAP

La loi de février 2005 définit comme une priorité l'accueil en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap avec **une triple volonté d'intégration, de compensation et de continuité**. Pour l'Éducation nationale cette volonté de la nation se traduit par l'obligation d'intégrer les élèves dans les établissements scolaires les plus proches de leur domicile.

Dans ce cadre, les psychologues de l'Éducation nationale (psychologues « scolaires » et conseillers d'orientation-psychologues) assurent des tâches :

- de préparation à l'intégration et d'identification des besoins du système éducatif afin de déterminer les conditions à réunir pour favoriser la réussite de ces élèves compte tenu de leur handicap,
- de soutien aux équipes de l'établissement d'accueil et d'éclairage sur le handicap,
- de lien entre celles-ci et les professionnels associés à la prise en charge,
- de participation à l'élaboration des projets et d'évaluation,
- d'accompagnement et de suivi institutionnel des élèves et de leur famille pour soutenir leur démarche de normalisation sans pour autant dénier le handicap.

1 L'intégration va demander un travail à plusieurs niveaux.

Tout d'abord l'évaluation, au bilan partagé établissant le diagnostic de handicap s'ajoute une préparation et une évaluation de l'intégration. Un bilan préalable permettra de définir les modalités de scolarisation et d'établir un projet personnel de scolarisation (PPS), véritable contrat entre la famille, l'Éducation nationale et le lieu de soin.

Cette intégration exige aussi un accompagnement des familles et de l'élève. La scolarisation est souvent accompagnée d'oscillations entre déni du handicap et angoisse : la normalisation du cursus scolaire élève le niveau d'exigence. Pour que l'élève ne s'y épouse pas, un suivi est indispensable. Du fait de sa formation et sa connaissance du système éducatif comme des lieux de soins le psychologue de l'Éducation nationale est le professionnel de proximité indispensable à l'intégration.

Avec les équipes, il participe à l'évaluation des conditions d'accueil dans l'établissement de scolarisation. A travers leurs bilans et la connaissance qu'ils ont des réalités locales,

les psychologues participent à l'évaluation du potentiel d'adaptabilité des élèves et de l'institution qui les accueille et, éventuellement, à recherche d'un établissement plus adapté. Il est aussi nécessaire de préparer les équipes de l'établissement scolaire d'accueil aux particularités psychologiques, voire pédagogiques de l'élève. De la même manière, il travaille en lien avec les institutions et/ou personnels partenaires.

Enfin, du fait de la place particulière qu'il occupe, le psychologue de l'Éducation nationale, apporte son expertise dans l'élaboration du projet individuel (pédagogique, éducatif, thérapeutique) intégrant le cas échéant des prises en charge sur temps scolaire.

2 La compensation se définit aussi en plusieurs temps.

L'évaluation : La détermination des moyens matériels ou humains (ordinateur, Auxiliaire de Vie Scolaire, tiers temps pédagogique, transport, etc.) est destinée à compenser le handicap de l'élève. Un arbitrage subtil doit permettre de maximaliser l'aide apportée en minorant la stigmatisation subséquente, en particulier pour toutes les mesures visibles. Un deuxième arbitrage doit décider de ce que l'élève peut faire seul: il ne s'agit pas de le dédouaner de tout effort.

Avec la famille et l'élève, il s'agit d'augmenter les possibles en tenant compte de la spécificité de l'élève, ce n'est pas accéder à la toute puissance: il y a des impossibles à rappeler, des limites à poser, des exigences à maintenir.

Enfin, avec les équipes d'accueil et les institutions et/ou personnels partenaires, le travail consiste à contribuer à la formation des personnels de l'Éducation nationale (ex.: un sourd appareillé n'a pas une audition normale pour autant) et soutien (l'intégration des enfants relevant d'handicap psychique peut être très déstabilisante pour l'enseignant comme pour la classe). Par leur lecture institutionnelle des difficultés rencontrées, les psychologues de l'Education nationale offrent une aide aux divers acteurs de l'intégration. Ils font lien entre le personnel Éducation nationale et les partenaires des autres institutions, dans le cadre de l'équipe de suivi prévue par le décret du 30 décembre 2005.

3 La question de la continuité et l'avenir est au cœur de leur accompagnement de la scolarité des enfants atteints de handicaps.

Il s'agit de permettre, grâce à un travail sur le projet, que la scolarité ne soit pas interrompue lors des changements d'établissements (maternelle-élémentaire, élémentaire-collège, collège-lycée, lycée-université), d'où la nécessité de parcours de formation adaptés.

Ceci nécessite l'évaluation (bilan) des compétences et des besoins, la recherche d'établissements adaptés.

Avec la famille et l'élève, des entretiens sont proposés à chaque étape décisive, aide à l'élaboration de projets à partir des goûts, des centres d'intérêts, mais aussi des difficultés (certaines filières professionnelles peuvent être dangereuses) et de la projection dans l'avenir (exemple du handicap évolutif).

Avec les équipes d'accueil, les psychologues de l'Éducation nationale participent aux décisions d'orientation et expertise, ils apportent leur connaissance de procédures particulières.

Les psychologues de l'Éducation nationale sont solidaires de ce projet ambitieux d'une école plus tolérante et ouverte à tous, débouchant sur des acquisitions scolaires, des compétences sociales et si possible, des diplômes et des qualifications reconnues. Ils occupent dans ce dispositif une place centrale et en assurant des fonctions de diagnostic, de soutien, de conseil et en assurant le lien entre les personnels internes à l'Éducation nationale, les partenaires des autres institutions et les familles.

ORIENTATION, PROJETS D'AVENIR ET PSYCHOLOGIE

Orientation, désorientation, information, débouchés, emploi, tous ces termes sont très souvent associés dans les médias. On pointe l'angoisse des adolescents et leurs incertitudes face aux décisions à prendre, on vante les mérites d'une bonne information et on stigmatise les mauvais « conseillers », ceux qui dirigeaient les jeunes vers des filières sans avenir.

Les conseillers d'orientation-psychologues font souvent les frais de ces critiques qui ignorent la réalité des procédures d'orientation et des processus complexes qui président à l'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence.

1 Interrogeons-nous sur le fonctionnement de l'orientation dans le système scolaire.

Dans le système éducatif, l'orientation est régie par des procédures nationales qui concernent les élèves de collège et de lycée. Elles déterminent les possibilités de choix en fonction des cycles, précisent les responsabilités des conseils de classe et des chefs d'établissements, organisent les modalités de recours des parents et d'affectation des élèves.

Les conseillers d'orientation-psychologues (COPsy) interviennent dans ce dispositif dans une fonction d'aide et de conseil auprès des jeunes et des parents, mais n'ont aucun rôle décisionnaire dans l'orientation ou l'affectation. Leur rôle de psychologue est souvent contesté car il les situe résolument du côté du sujet, de son développement et de sa réussite et non comme le voudraient la majorité parlementaire et le patronat, du côté de la gestion des flux et de l'adéquation formation-emploi.

2 L'orientation, la question des choix est liée à des processus psychologiques.

Dans le 2nd degré, les questions liées à l'avenir prennent une place de plus en plus importante dans le développement psychologique de l'adolescent. Grâce à ses nouvelles capacités cognitives, affectives et sociales, l'enfant accède à un univers de possibles et à un horizon temporel, qui transforment radicalement sa perception de lui-même, des autres et du monde.

Mais cette évolution s'effectue également dans un contexte scolaire marqué par une diversification qui l'oblige à se placer sur l'échiquier des positions scolaires. D'abord limités aux options puis aux parcours diversifiés, les choix concernent bientôt des types de formation et des filières.

La préparation progressive à ces échéances est inextricablement liée dans notre système scolaire à la construction identitaire.

De plus, les évolutions considérables ces dernières années, dans le domaine de l'accès à l'information (internet) ont déplacé la demande et rendent plus visible la sollicitation des conseillers en tant que psychologues pour aider les jeunes à articuler construction identitaire, représentation de l'avenir, des professions et des voies de formation.

En effet, en fonction de l'histoire singulière de chaque adolescent, de son origine sociale, du rapport qu'il entretient avec sa scolarité, le conseiller d'orientation-psychologue est à même d'interpréter le sens que prend la formulation d'un choix scolaire ou professionnel.

Il peut ainsi percevoir les « projets magiques », qui évitent le contact avec une réalité trop mal vécue, les projets « écrans » qui visent à se conformer au choix de l'entourage, les projets qui servent à s'opposer à la famille ou au contraire à s'identifier à une personne significative, les projets « réparation » d'une blessure familiale, etc.

Ces projets, à l'adolescence, ont une fonction à un moment donné dans le développement psychologique. Ils peuvent servir de moteur ou de frein et c'est au psychologue d'en comprendre les enjeux et d'en permettre l'élaboration. Le psychologue appréhende ainsi directement les liens entre ces représentations anticipées du futur et la construction identitaire.

En outre, parce qu'il exerce dans le champ éducatif, le COPsy est attentif au poids déterminant du système scolaire pour modeler la représentation scolaire de soi et des professions.

Plusieurs recherches ont montré, en effet, que selon la filière dans laquelle un adolescent est scolarisé, il construira une représentation correspondante de lui-même, valorisant les points forts de la section et dévalorisant certains atouts personnels qu'il jugera non pertinents.

On mesure l'importance des expériences et des possibles que peut ou non offrir le milieu scolaire pour favoriser le développement de la personnalité dans toutes ses dimensions. Selon sa position scolaire, l'adolescent va être plus ou moins poussé à intérioriser le reflet de lui-même que lui propose l'École. Cette intériorisation influe (positivement ou négativement) sur l'estime de soi, sur la représentation qu'il se fait de son avenir et donc sur le développement de sa personnalité.

Ainsi, dans les situations d'échec précoces, on observe souvent une incapacité à se projeter dans l'avenir et à construire une grille de lecture différenciée des professions.

Alors que les études s'allongent et prennent de plus en plus de place dans le développement psychologique à l'adolescence, les difficultés scolaires sont vécues comme une exclusion de l'intérieur préfigurant les difficultés d'insertion futures.

Ainsi, plus encore que par le passé, une dissociation des questions liées à l'orientation et des problématiques psychologiques des adolescents, reviendrait à se priver de la dynamique que représente l'anticipation du futur pour le développement de la personnalité et pour la réussite scolaire.

Elle aboutirait à figer les représentations d'avenir, en fonction de la situation scolaire à un moment donné et à enfermer les développements possibles dans l'avenir le plus probable selon les origines de chacun.

3 Les pratiques des conseillers d'orientation-psychologues sont des pratiques de psychologues.

L'action des conseillers d'orientation-psychologues s'appuie sur plusieurs points communs avec celle de leurs collègues psychologues « scolaires ».

Un certain nombre de tâches, de techniques utilisées sont communes à celles qu'effectuent les psychologues quel que soit leur champ d'exercice : examens psychologiques, entretiens individuels, ou en groupe, rédaction de comptes-rendus pour différentes commissions, et participation à ces commissions, conduite de formations, d'enquêtes ou de travaux de recherches.

D'autres activités sont davantage liées au cadre spécifique que représente l'institution scolaire : ainsi tout ce qui concerne la mise en place d'un dispositif d'observation continue, et de suivi pour les élèves « fragiles » ou en difficulté, ainsi que la contribution à la réussite scolaire et la concertation avec les enseignants.

L'action des COPsy est diversifiée en fonction de l'âge des élèves, de leur niveau de scolarité et de la spécificité des établissements.

Les projets, à l'adolescence, ont une fonction à un moment donné dans le développement psychologique. Ils peuvent servir de moteur ou de frein et c'est au psychologue d'en comprendre les enjeux et d'en permettre l'élaboration.

LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

De la violence du jeune enfant à celle de l'adolescent,

Des banlieues qui brûlent à la violence isolée manifestée par certains jeunes,

De la violence subie par l'enfant ou l'adolescent victime à celle qu'il manifeste à l'égard des autres, de la société, des institutions, de ses propres pairs, des jeunes adolescentes...
La violence questionne.

Le discours des médias et des politiques stigmatise une fraction de la jeunesse, l'enfermant dans des appartenances communautaires ou religieuses, appelant à renforcer l'appareil de répression et de contrôle social en direction des familles jugées démissionnaires. Par son emprunt au vocabulaire de la psychopathologie, il désigne comme responsable des troubles une partie de la jeunesse dont l'exclusion serait à la fois la cause et le drame et place la question sur le terrain médical.

Les psychologues de l'Éducation nationale qui travaillent quotidiennement dans les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et lycées ont une vision bien plus élargie et complexe du problème

1 De la violence normale au symptôme

On tend aujourd'hui, pour cause de dépistage, à amalgamer les divers modes de violence sous l'étiquette "comportement déviant" ? C'est ignorer que chez le très jeune enfant scolarisé en maternelle, les processus de développement passent par une phase "normale" d'agressivité, de conflits dans l'expérimentation des relations sociales : enfant "mordeur", tout puissant, agité... L'absurde serait bien ici de considérer ces turbulences comme des indicateurs de troubles et déviations à venir.

Chez l'enfant plus âgé, un même symptôme exprimera des difficultés diverses propres à chacun : si "l'agir" vient en place du "dire", il s'agit bien à chaque fois d'une histoire singulière que seul le contexte de son expression rend parfois commun à un même groupe d'individu.

2 Les violences dans et de l'institution

Tout comme la famille, la rue, la cité, l'École est confrontée aux actes de violence. Considérée comme un lieu protégé, dédiée à la transmission des savoirs et investie d'une

mission de promotion sociale pour tous, l'école est devenue le dernier espoir de la remédiation sociale.

Pour certains l'institution scolaire par les pratiques pédagogiques et langagières, les normes de comportement et les modes de relation qu'elle impose, peut apparaître comme violente dans la transformation de soi qu'elle exige. Sensibles en fin d'école élémentaire, les problématiques apparaissent fortement au collège.

La généralisation du phénomène de l'adolescence, du fait de la prolongation de la scolarisation pour tous les jeunes, a amené avec elle le temps de l'indétermination par rapport à l'avenir, de la mise à distance, de la réflexion sur soi et d'une individuation moins soumise que par le passé aux déterminismes sociaux. Devenir autonome et accéder à un statut d'adulte confronte, en effet, l'adolescent à la nécessité de s'émanciper des figures qui l'ont soutenu pendant l'enfance pour devenir autre, sans se perdre complètement dans ces changements. Émancipation qui passe nécessairement par un inventaire critique concernant non seulement les parents mais aussi la société adulte et ce qu'elle propose comme supports d'identification. Or, force est de constater que la dégradation des conditions d'existence et de travail, l'érosion des valeurs, des idéaux, des repères mettent les adultes en difficultés pour répondre aux questions récurrentes des jeunes sur ce qui peut pousser à grandir et à assumer sa place dans la chaîne des générations.

Enfin, cet accès plus ouvert aux différentes formes de scolarisation, qui a individualisé les trajectoires scolaires et a ouvert un nouveau champ de possibles pour tous, fait aussi ressentir l'échec d'une manière de plus en plus insupportable à la fois pour les élèves mais également pour les parents. Cet avenir à la fois «*offert et refusé*» exacerbé les contradictions propres à l'adolescence. L'École est à la fois un lieu de promotion possible mais aussi de trahison potentielle par rapport à la famille, ses attentes, ses projets, son histoire. D'où le ressentiment, la rage, la révolte quand les élèves, particulièrement ceux de milieu populaire en viennent à douter de la valeur de l'École, de ce qu'on y apprend puisque le diplôme, plus que jamais nécessaire, n'est plus suffisant pour s'opposer à la déqualification et à la précarité.

Ce n'est pas un hasard si le collège et le début du Lycée concentrent ces manifestations violentes. Les procédures d'orientation sont là pour rappeler que s'impose à chacun l'obligation de confronter l'image idéale d'un avenir, jusque là cantonné dans un «plus tard» rassurant, avec ses conditions de réalisation dans le réel. Comment s'étonner que surgisse du ressentiment quand il n'existe plus d'espace suffisamment ouvert à investir, quand l'avenir semble prescrit, la place assignée par d'autres, les jugements sur soi sans appel?

On peut mesurer d'ailleurs combien les mesures préconisées par le Ministère sur l'apprentissage à 14 ans peuvent être considérées comme un pas de plus dans la non reconnaissance de ces adolescents, comme sujets potentiellement porteurs d'autres développements possibles.

3 Les propositions de réponses du psychologue de l'Éducation nationale sont singulières et diversifiées.

Il travaillera aussi bien en direction de l'Institution scolaire, des enseignants demandeurs de lieux de parole (individuel ou collectif), des familles, enfants et adolescents, victimes ou agresseurs...

Mais surtout, il permet une approche singulière de l'acte de violence, il tente de décrypter le symptôme afin de lui donner sens :

- lorsque la violence devient un mode banal de relation sociale capable de masquer la faille narcissique de l'enfant ou de l'adolescent,
- lorsqu'il n'a pas pu encore apprendre que son bon vouloir n'est pas force de loi, lorsqu'il n'est pas soumis à la Loi symbolique et que seule existe la loi du plus fort,
- lorsqu'il n'a d'autre solution que d'utiliser son corps comme mode d'expression et de représentation,
- lorsque le vécu familial ou scolaire est par lui-même trop insécurisant,
- lorsqu'il n'est pas en mesure de se confronter au manque et à l'absence...

Pour cela il exercera son activité en prévention dans la durée, à travers plusieurs grands axes

- l'existence d'équipes pluri-professionnelles de suivi dans les établissements scolaires assurant un rôle de veille pour analyser les situations, permettre les mises à distance nécessaires et l'élaboration d'actions cohérentes et concertées,
- la création d'espaces d'écoute où la parole des enfants et adolescents soit entendue et prise en compte, dans un cadre où l'institution scolaire joue effectivement son rôle de structure contenante étayée par des modalités de travail concerté entre les membres des équipes,
- un travail d'observation et d'analyse visant à faire émerger plusieurs interprétations possibles et plusieurs niveaux de réponses y compris sur le plan pédagogique.

Le psychologue de l'Éducation nationale, présent dans chaque établissement scolaire et disponible pour tous, est à même de par sa formation d'aider les enfants et leurs familles tout en évitant l'amalgame, la stigmatisation, la réduction ou le déni des phénomènes de violence.

LA PRÉVENTION

Des faits sont montés en épingle : violence, racket, conduites à risques, échec scolaire, illettrisme... Des enfants, des jeunes vont mal. Des enseignants aussi. Quant aux relations école/famille, elles ne se déroulent pas toujours dans un climat propice à la confiance mutuelle.

Des réponses sont tentées, souvent réductrices. Par tâtonnements successifs on cherche entre pédagogie, éducatif, médicalisation, voire juridique. Les individus sont stigmatisés, le système entier est rarement interrogé, la prévention réduite à minima avec souvent un glissement opérant une confusion entre prévention et dépistage, offrant comme voies de résolution, du plus pédagogique, du plus répressif, du plus médical.

Ainsi l'INSERM a publié un rapport « *Les troubles de conduite des enfants et adolescents* » et dans un raccourci simpliste pose la question du lien avec la délinquance. Préconisant une détection précoce, il recommande un examen systématique de santé vers l'âge de 36 mois, âge d'entrée en maternelle, afin de faire effectuer par un médecin « *un premier repérage d'un tempérament difficile, d'une hyper activité et des premiers symptômes du trouble des conduites...* ». Le rapport Benisti sur la prévention de la délinquance reprend la pseudo dimension prédictive accordée à ces troubles. A l'idée de prévention se substitue celle de dépistage opéré dans un but de contrôle social : l'individu qui s'écarte d'une norme subjective est pointé comme discordant, potentiellement pré délinquant, abusivement considéré comme pathologique.

Les psychologues, professionnels du psychisme, opposent analyse et propositions à cette vision médicale, voire policière du trouble. Par leur connaissance de l'institution, du fonctionnement psychique comme du développement de l'enfant, les psychologues de l'Éducation nationale, de la maternelle à l'université, sont attentifs à cet accueil, à la prise en compte de la singularité, à la lisibilité des exigences scolaires, aux effets de groupe comme à l'émergence des phénomènes d'attente. Ils veillent à ce que ceux-ci n'installent pas l'enfant dans un représentation négative, et informent sur le fait que des manifestations ponctuelles, mêmes criantes, peuvent être normales et n'appartiennent pas à la pathologie.

Prévenir, ce n'est pas repérer un trouble à éradiquer, c'est d'abord intervenir :

- Avant même qu'il ne s'installe, en repérer les prémisses. Dès l'école maternelle, des petits signes précurseurs apparaissent, parfois peu perceptibles. Dans des rencontres régulières avec les enseignants et comme acteur de proximité auquel de nombreux parents s'adressent

spontanément, le psychologue est à l'écoute. Parfois, en un seul entretien, ces petits signes prennent sens et se dissipent.

- Lorsque le trouble émerge. Là encore, le psychologue interrogera la place et le sens de cette difficulté chez l'enfant (dans son psychisme, par exemple son désir d'apprendre), ses parents, la classe et l'enseignant. Par son action dans l'institution, avec la famille comme avec l'enfant, le psychologue de l'Éducation nationale veillera à ce que la difficulté ne se transforme en échec ou en trouble du comportement réactionnel.
- Lorsque le trouble est avéré, outre l'interrogation sur le sens de ce « trouble », qui n'en est peut-être pas un, le psychologue va agir dans diverses directions pour le prendre en compte et proposer les solutions les plus adéquates, à l'école comme à l'extérieur.

La prévention ne vise pas seulement l'individu dont l'éventuel « trouble » ne peut être isolé de sa signification et peut être considéré comme symptôme. Dans le système éducatif, elle nécessite la prise en compte d'une manifestation dans sa globalité. Une analyse institutionnelle peut être faite, incluant les effets de groupe, les différentes interactions élèves/enseignants, la difficulté du système à tenir compte de la singularité de l'enfant et de l'adolescent et non seulement la prétendue inadaptation de l'individu au système.

Tous les psychologues de l'Éducation nationale connaissent le phénomène d'exclusion d'un « perturbateur », renvoyé, exclu d'un établissement aussitôt remplacé par l'émergence d'un autre « perturbateur » jusque là neutralisé, qui alors reprend le rôle.

La présence d'un psychologue appartenant à l'institution scolaire, et reconnu dans la place spécifique qu'il y occupe, est indispensable pour une prévention. Il s'agit alors d'agir.

QUE VEULENT-ILS ?

LES PROPOSITIONS

Les Psychologues de l'Éducation nationale

1 Un statut de psychologue de l'Éducation nationale

L'exercice professionnel de la psychologie en milieu scolaire requiert le statut particulier de psychologue de l'Éducation nationale (Titre 2, chapitre 1, article 2 du code de déontologie des psychologues).

Les psychologues de l'Éducation nationale constituent un corps classé dans la catégorie A prévue à l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984.

2 Un corps de psychologues de la maternelle à l'université.

Les besoins d'interventions psychologiques sont reconnus nécessaires aux différents niveaux du système éducatif. C'est pourquoi, les psychologues « scolaires », les conseillers d'orientation-psychologues peuvent être regroupés dans le corps des psychologues de l'Éducation nationale. Par leur position originale, à l'intérieur du système éducatif, mais d'une place différente, les psychologues aménagent un espace indispensable pour apporter un éclairage dynamique sur les difficultés rencontrées par les individus et les groupes en milieu scolaire et participer à l'évolution de l'école.

3 Une formation et un recrutement comparable à celui des psychologues des autres fonctions publiques.

Les psychologues sont formés dans le respect de la loi du 25.07.85 exigeant une formation fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie (DESS ou DEA + stage, master).

Ils sont recrutés dans l'Éducation nationale conformément à la loi sur le titre de psychologue, par concours interne et externe. Ces recrutements internes et externes sont ouverts aux candidats formés en référence à tous les champs théoriques et méthodologiques de la psychologie, afin de pouvoir répondre à la multiplicité des demandes et à leur évolution.

Le recrutement est suivi d'une année de stage comprenant une formation théorique et pratique en fonction du degré d'exercice choisi (1^{er} ou 2nd degré et enseignement supérieur).

Un pré-recrutement interne peut être organisé pour les titulaires de la licence de psychologie. Il est suivi d'une formation de deux ans débouchant sur le diplôme défini au premier alinéa. Cette formation peut être ramenée à un an pour les titulaires de la maîtrise de psychologie. Des compléments de formation seront organisés pour permettre aux psychologues en exercice qui le souhaitent de passer du premier au second degré ou vice versa.

4 Formation complémentaire, formation continue et recherche.

Les psychologues entreprennent, suscitent ou participent à tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de leur action.

En outre, ils peuvent collaborer à des actions de formations organisées notamment par les centres de formation de l'Éducation nationale.

Un Service de Psychologie dans l'Éducation nationale

1 L'exercice des missions des psychologues intervenant de la maternelle à l'université se conçoit dans l'existence d'un service public de psychologues de l'Éducation nationale.

Ces missions font appel à toutes les ressources et à tous les champs de la psychologie.

Le service reçoit les différentes demandes, organise les interventions et mobilise les compétences des personnels afin d'apporter une réponse collective. La mise en synergie de ces compétences diversifiées doit permettre au service de répondre à la multiplicité des demandes et d'organiser les interventions. Bien loin de se restreindre à un lieu, il se conçoit comme la mise en réseau cohérente de l'ensemble des psychologues de l'Éducation nationale, dont le lieu d'intervention reste principalement et majoritairement les établissements scolaires.

2 Le service de psychologie est clairement identifié à tous les niveaux de l'institution scolaire.

A chaque niveau de la hiérarchie un psychologue conseiller technique assiste le responsable administratif.

Dans l'attente d'un rapprochement entre le 1^{er} et le second degré, dans un premier temps chaque service local est organisé en deux antennes :

- Un centre chargé du second degré constitué des actuels CIO,
- Un centre chargé du premier degré réunissant les psychologues du secteur,

l'animation de chaque centre est confiée à un psychologue responsable (le directeur actuel pour les CIO).

- Un service départemental de psychologie placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie assisté d'un (ou des) chefs de service issu du corps des psychologues est structuré en plusieurs services locaux, implanté dans chaque district scolaire ou bassin de formation recouvrant l'ensemble des établissements scolaires et universitaires du département.
- Au niveau rectoral, un psychologue conseiller technique assure les mêmes fonctions.
- Au niveau ministériel, création d'une direction (ou sous-direction) de la psychologie de l'Éducation nationale, chargée des missions de coordination et d'animation, dans le cadre des orientations ministérielles. Elle constitue pour le ministère un pôle d'expertise capable de répondre aux demandes nationales.

Les psychologues de chaque centre interviennent sur les établissements dont ils ont la charge, les spécificités premier et second degré étant préservées.

Afin de remplir leurs missions, ils ont la responsabilité d'un secteur scolaire et universitaire sur lequel ils interviennent en fonction des orientations définies par l'équipe dans le cadre de leurs missions et des axes de la politique nationale et académique.

3 Le service élabore à chaque niveau - national, académique et local - le projet qui définit son intervention dans le cadre des orientations ministérielles.

Au niveau local, ces interventions font l'objet de l'élaboration d'une politique cohérente de centre articulée avec les projets d'établissements après concertation avec les chefs d'établissements et les responsables administratifs. Des réunions régulières doivent être organisées entre les psychologues des deux centres pour favoriser la coordination, le suivi, l'échange sur les pratiques et la conduite de projets communs. Le service regroupe des compétences et des savoirs diversifiés pour répondre aux demandes institutionnelles, individuelles ou émanant d'équipes sur un secteur géographique défini. La priorité est

donnée aux demandes des familles, des jeunes, des équipes afin d'affirmer et de renforcer le rôle de service public de proximité de chaque centre.

Le service de psychologie de l'Éducation nationale contribue à l'accompagnement, au suivi, à la médiation, à l'orientation pour la réussite de tous les élèves. Il a vocation à recevoir et à traiter à tous les niveaux les demandes concernant les missions d'expertise, d'études, de recherches ou de formation et d'information (IUFM, associations, établissements...).